

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** :
ETUDE du DEVELOPPEMENT URBAIN de la VILLE de MURET
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Article 28 CMP) - **MAPA n° 2012/019 PI**
5. **CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés** : (Voir R.C.)

Candidatures :

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques et financières - expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

- Prix (40%)
- Valeur technique (60%)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
7. **Délai d'exécution de la prestation** : délai global maximum : 1 mois (voir A.E) – Remise au plus tard de tous rapports et documents : jeudi 31 mai 2012 -
8. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→ **Retrait sur le site** : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

10. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

La commune de Muret souhaite évaluer l'impact des projets urbains prévus à court, moyen et long terme sur les conditions de déplacements, et donc mettre en place un modèle de trafic sur la commune qui devra prendre en compte non seulement les **évolutions de l'urbanisme**, des **réseaux routiers**, mais également le **développement des modes alternatifs à la voiture individuelle**.

Deux horizons d'étude seront à étudier :

- Court terme (5 ans) ;
- Long terme (2025).

Par horizon d'études, trois scénarios seront à modéliser : une situation de référence et deux situations de scénarios d'aménagement du réseau routier.

A partir des résultats de la modélisation, des enquêtes et des comptages, le prestataire effectuera une analyse des résultats afin de déterminer :

- Les aménagements du réseau routier (confortement ou aménagement de voies actuelles, création de nouvelles voies) permettant de lever les congestions actuelles et permettre le développement de la commune ;
- Les mesures en faveur des modes alternatifs à la voiture pour permettre un report modal efficace et pérenne.

Options possibles

11. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Principal de la Ville Règlement par mandats administratifs en 30 Jours - Budget 2012 (autofinancement)
12. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex - ☎ 05 62 73 57 57 ☎ 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
13. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours** : selon les dispositions du CDJA (voir R.C)
14. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : Vendredi 23 mars 2012 - 10 h –
15. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : jeudi 15 mars 2012